

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD63

présenté par

M. Vialay, M. Thiériot, M. Cinieri, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Leclerc, M. Marlin,
M. Lurton, M. Straumann, M. Masson, M. Viala, Mme Trastour-Isnart, Mme Corneloup,
Mme Louwagie, Mme Poletti, M. Reda, M. Lorion, M. Kamardine, M. Abad et M. Minot

ARTICLE 1ER A

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et ferroviaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision visant à intégrer le transport ferroviaire comme acteur du transport de fret, en plus du transport fluvial.